



L'an deux mil dix-huit, le mardi 11 septembre à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Patrick BLANCHARD

Etaient présents : MM. BLANCHARD, LECORGNE, MACAUD, MM. BERTHELOT, CODOGNET, FERRET, Mmes FERRON, LEGER, MM. POMAREDE, REDON, SIMON, M. MEMON  
Excusés : Mme BOUTIN, Mme VANHOUTTE, Mme METRAS  
Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme FERRON

### **DELIBERATIONS**

Monsieur Romain FILLONNEAU de l'UNIMA présente le schéma pluvial de la commune au conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- a débattu du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- décide d'adhérer à l'expérimentation de la procédure de médiation préalable obligatoire pour les litiges concernés, pendant toute la durée de cette expérimentation, et approuve la convention d'expérimentation à conclure avec le Centre de Gestion de la Charente-Maritime, qui concernera les litiges portant sur des décisions nées à compter du 11 juillet 2018,
- approuve la modifications statutaires concernant l' Action sociale de santé d'intérêt communautaire et la Mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), accepte la modification des statuts proposée par la Communauté de Communes Aunis Atlantique, au titre de ses compétences obligatoires, optionnelles et facultatives, et charge Monsieur le Maire de transmettre cette délibération au représentant de l'Etat et au Président de la communauté de communes Aunis Atlantique et d'accomplir toutes les formalités requises au titre de ce transfert de compétence.
- décide d'adhérer au groupement de commandes entre la communauté de communes et les communes membres pour la vérification périodique triennale des systèmes de Sécurité incendie, protection incendie et désenfumage, d'adopte la présente convention et autorise le Maire à signer la présente convention.
- approuve la décision modificative de la commune et du virement de crédit du local commercial

### **Questions diverses**

- repas des aînés le 20 octobre 2018
- rentrée scolaire, départ de Mme SPOR Laury, M. RIGAUD Julien prend le poste de la direction, arrivée de Mme MATHEAU Julie
- problème de stationnement rue du Pont

*Vu par nous, Maire de la commune de LONGEVES pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.*

Le 18 septembre 2018  
Le Maire, Patrick BLANCHARD